

Déclaration précisant que les informations précontractuelles et contractuelles complètes sur les produits sont fournis dans d'autres documents.

• Quel est le type d'Assurance ?

Le Pack Assurances est destinée à couvrir l'adhérent contre les conséquences financières des dommages causés aux tiers et dont il est responsable et en cas de stage. La garantie prévoit également le versement d'un capital en cas d'invalidité ou de décès de l'assuré consécutif à un accident



Ce qui est assuré :

Responsabilité Civile, Stages, Vie Privée :

- ✓ Dommages corporels
- ✓ Dommages aux biens confiés lors d'un stage
- ✓ Dommages matériels et immatériels

Individuelle Accident :

- ✓ En cas d'invalidité définitive à 100%
- ✓ En cas de décès

Assistance Rapatriement

Aide à la recherche de stage

Responsabilité Civile Médicale :

- ✓ Dommages corporels
- ✓ Intoxication alimentaire
- ✓ Dommages matériels et immatériels
- ✓ Défense
- ✓ Recours

Perte et vol de vos effets personnels :

- ✓ Perte et vol de clés, papiers officiels
- ✓ Perte et vol de bagages, vol de vélo, vélo électrique, trotinette, skateboard et instrument de musique
- ✓ Vol du téléphone portable
- ✓ Vol d'ordinateur portable et tablette
- ✓ Vol de manuels universitaires

Protection des documents personnels :

- ✓ Coffre fort électronique

Écoute et soutien psychologique par téléphone



Ce qui n'est pas assuré :

- ✗ Les accidents résultants d'une activité professionnelle (sauf spécification contraire pour la RC médicale) ou d'une fonction publique, politique, sociale ou de dirigeant d'association
- ✗ Le fait intentionnel de l'assuré, les conséquences d'actes dolosifs, tentative de suicide ou suicide
- ✗ Tous accidents ou tous faits liés à l'usage de drogues, stupéfiants, ou produits assimilés ou encore liés à l'usage abusif d'alcool
- ✗ La participation de l'assuré à des courses, à des paris de toutes natures, à des rixes, ou à des activités illégales

La liste de ce qui n'est pas assuré n'est pas exhaustive, se référer aux conditions générales



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Nous ne garantissons pas :

- ! Les accidents résultants de la pratique de la chasse, et de certains sports, notamment aériens ou nautiques, et de tout sport à titre professionnel
- ! Les accidents causés par tout véhicule et engin ou appareil aérien ou nautique
- ! Les accidents causés aux biens ou animaux dont vous ou les personnes dont vous êtes civilement responsable avez la propriété, l'usage ou la garde

Les principales exclusions à la garantie Assistance aux personnes à l'étranger :

- ! Tous frais engagés sans l'accord préalable du service d'assistance
- ! Tous frais engagés en France ou dans un pays dont est ressortissant l'assuré étranger ou de double nationalité

La liste des exclusions n'est pas exhaustive, se référer aux conditions générales



Où suis-je couvert ?

La garantie Responsabilité Civile s'exerce dans le monde entier, à l'exclusion des États-Unis et du Canada en ce qui concerne la RC médicale



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat, de non garantie, de suspension de garantie ou d'application d'une règle proportionnelle (réduction de l'indemnité due en cas de sinistre) :

► **A la souscription du contrat :**

Répondre exactement aux questions posées par l'assureur lors de la souscription lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge. Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur. Régler la cotisation indiquée au contrat

► **En cours de contrat :**

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer d'autres

► **En cas de sinistre :**

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre. Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs et de tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre

En cas de vol, déposer plainte dans les 24 heures auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt



Quand et comment effectuer les paiements ?

La souscription au Pack Assurances est payable en une fois (par carte, chèque ou espèces)



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet au lendemain de la date et de l'heure fixées aux Conditions Particulières

La date d'effet est fixée au jour de la souscription, pour une couverture jusqu'au 30 Septembre de chaque année, sans tacite reconduction



Comment puis-je résilier le contrat ?

Il n'est pas possible de renoncer à la souscription en cours d'année